

MARCHÉ DES PARTICULIERS ET DES PROFESSIONNELS

Suite aux questions pressantes, notamment de **FO LCL** concernant les enceintes techniques présentées dans le cadre des travaux d'automatisation, et plus particulièrement ETAP (Enceinte Technique à Accès Partagé), la Direction nous a présenté le nouveau découpage des zones sensibles ou non (hold-up) d'après **des normes LCL** et non plus d'après des critères préfectoraux. Sans rentrer dans le détail, certaines zones, notamment Nice, classées « non sensibles » jusque là deviennent zones « très sensibles », c'est-à-dire avec un risque accru de hold-up potentiels.

Or la Direction nous présente ces dossiers avec ETAP!

Alors que depuis des années la Direction nous vend l'automatisation des agences comme le moyen de mettre en sécurité le personnel, aujourd'hui, pour des raisons qui semblent essentiellement économiques, elle brade la sécurité des salariés en diminuant les moyens de protection .

FO LCL aurait souhaité l'union des élus du C.E : le refus de vote **de l'ensemble des organisations syndicales** aurait permis, peut-être, d'obtenir une révision des dossiers et d'éviter la mise en place d' ETAP .

Malheureusement, la CFDT et la CGC-SNB
ont décidé de voter « pour » les travaux

Avoir le vote d'une seule OS permet de valider les dossiers en l'état. **FO LCL** n'abandonnera pas ce dossier et nous continuerons à militer pour la sécurité des employés LCL, et ce, malgré que certaines Organisations Syndicales n'y voient que du bonheur, rassurées par les explications de la Direction.



Avec ETAP les Rapetou risquent de s'en donner à cœur joie...



Avant ETAP...

....Après ETAP...



POLITIQUE COMMERCIALE

FO LCL a déjà soulevé plusieurs fois le problème des effectifs manquants. Or, nous vous rappelons que CRESCENDO II va encore permettre la suppression de 137 postes d'ici fin 2010... Les déplacements de Conseillers d'Accueil, les Conseillers commerciaux ou les D.A qui bloquent leurs agendas pour remplacer les C.A absents, les fermetures pures et simples d'Accueil services...

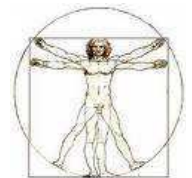
Tout cela paraît normal d'après La Direction!

Comble du cynisme, elle nous précise même que la base clientèle chute de 8 à 10 % naturellement tous les ans et qu'évidemment il faut réaliser plus de 10% pour garder l'objectif de conquête.

Et comment faire quand on remplace régulièrement les collègues absents ??

Aujourd'hui, la Direction voit 3 axes majeurs à LCL : les clients, le personnel et l'actionnaire.

D'après vous, lequel est privilégié aujourd'hui?



« L'Homme de Vitruve »,
version Léonard
de Vinci , 1490



« L'Homme de Vitruve ou
le surmenage » version
Le Crédit Lyonnais 2009

CONSEILLERS COMMERCIAUX

ÇA y est !!! Vous allez pouvoir faire la maintenance des automates quand le titulaire à l'accueil ne sera pas là. En effet, depuis peu tout salarié en CDI peut assurer la maintenance. Donc, après l'accueil et la distribution de moyens de paiement, les conseillers commerciaux se « collent » maintenant à la maintenance.

Mais quand ferez-vous vos objectifs? Seront-ils revus à la baisse? Rien n'est moins sûr!

RÈGLES APPLICABLES AU CRCO : ATTENTION DANGER !

A la demande de **FO LCL**, la Direction a donné des explications sur les déclarations et annulations de résultats, et de manière plus générale, sur les règles à respecter.

Lorsqu'un client se rétracte, le conseiller ne peut annuler la saisie du contact effectuée lors de la vente et validée. Il faut demander l'annulation avec une copie du contact à la D.R avant le 15 du mois suivant, puis la D.R fait suivre à la D.d.R, à la « cellule bases de données », qui effectue la correction.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué?

Ce que cela signifie? **C'est que toute déclaration sans vente effective peut être source de sanction et cela n'arrive pas qu'aux autres!**

Pour **FO LCL** ce système est beaucoup trop lourd.

De plus, une vente signée par un client auprès duquel vous avez passé du temps à argumenter et qui finalement se rétracte comme il en a le droit, d'après vous, **c'est une vente effective ou fictive?**

Pour la Direction elle est fictive : nous vous laissons juges !



La privatisation d'une entreprise ça se fait toujours en 2 temps :
a) on met des capitaux dedans,
b) on fout tout le monde dehors par tous les moyens...



Bonnet d'âne ou Martinet ?? Chez LCL les sanctions peuvent aller jusqu'au licenciement !

BANQUE PRIVÉE

La Direction Générale a d'ambitieux objectifs pour la Banque Privée: + 6 à 8 % de PNB par an avec une augmentation des effectifs de 54 à 63 ETP pour notre DdR.

La réalisation de ces objectifs passe par la création de 3 pôles délocalisés à Avignon, St-Raphaël et en Corse.

Tout cela serait parfait s'il n'y avait un bémol : le transfert de la BAP à la Banque Privée de 1.900 clients et évidemment les 9 ETP supplémentaires affectés à la B.P seront pris dans le réseau et pas remplacés.

FO LCL se réjouit de la volonté d'augmenter la force de frappe de la Banque Privée et de son développement futur mais encore une fois des inquiétudes demeurent :

- **Déshabiller « Pierre » (le réseau) pour habiller « Paul » (la B.P) est-ce réellement une avancée ?**
- **La Direction Générale ne sera-t-elle pas tentée de détacher cette entité de la B.A.P pour en faire une filiale juteuse dès qu'elle sera rentable ? Et encore une fois, Quid du devenir du réseau et de ses conseillers privés en agence ?**



PERSONNEL : PEOPLEC@RE

Les élus ont été informés de la mise en place prochaine de l'outil R.H « Peoplec@re ». Ce nouveau système d'information sera utilisé par l'ensemble des entités du groupe Crédit Agricole. Il remplacera le dossier papier du salarié et reprendra l'ancienneté, la rémunération, la formation... Dès la fin de l'année 2009, le module « évaluation professionnelle » et les souhaits de formation seront accessibles par le salarié, son manager et le GRH.

Cela ne nous semble pas mauvais, mais pour **FO LCL**, cette informatisation du dossier collaborateur soulève une inquiétude: cela contribuera une fois de plus à la diminution du service R.H et encore une fois à de la destruction d'emplois.



**SI VOUS LISEZ NOS COMPTES-RENDUS N'HÉSITEZ PAS A NOUS CONTACTER.
VOS REMARQUES SERONT LES BIENVENUES.**

**PROCHAIN C.E. : 23 ET 24 SEPTEMBRE 2009
BONNES VACANCES À TOUTES ET TOUS!**

SPÉCIAL ACTIVITÉS SOCIALES

Nous avons, lors du C.E, mis plusieurs questions à l'ordre du jour mais, malheureusement, la coalition CFDT et CGC-SNB (majoritaire) n'a pas souhaité y répondre favorablement:

BONS CADEAUX DE 100 € « PRÉVOYANCE »*

Lors de ce Comité d'Établissement, nous avons reposé la question de l'attribution de bons cadeaux pour les salariés en Prévoyance, question évoquée depuis plusieurs mois conjointement avec la CGT.

Cette demande n'a malheureusement pas abouti. Le motif ? Ces salariés n'ont droit à rien puisqu'ils ne sont plus payés par LCL !

Au contraire, à FO LCL, nous pensons que pour ces salariés, la solidarité de l'ensemble des actifs doit jouer dans ces moments difficiles, même si le CCE ne verse rien pour eux. D'autant que la maladie, ça n'arrive pas qu'aux autres !



* Les salariés en « prévoyance » sont des CLP non rémunérés pris en charge pour des raisons médicales par la Sécu et la « prévoyance » selon des règles établies, d'où une perte de salaire et de toute rémunération variable. Cela représente 130 ou 140 personnes sur les 2000 de la DdR.

PARTICIPATION DU C.E. AUX ACTIVITÉS DES ENFANTS

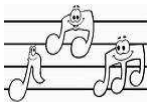
Actuellement, l'âge maximum des enfants pour bénéficier de cette participation est 18 ans. A la vue des réserves du Comité d'Établissement, **FO LCL** souhaitait passer cet âge limite de 18 à 21 ans, puisqu'aujourd'hui les enfants restent plus longtemps à charge.

Refus de la CFDT et de la CGC-SNB : ce n'est pas dans les règles, nous verrons plus tard... Quand les enfants auront quitté la maison peut-être ??



À FO LCL nous pensons qu'il vaut mieux privilégier ces participations plutôt que lancer un voyage tous les mois, qu'il se fasse ou non. D'ailleurs combien d'entre vous ont pu bénéficier de ces voyages ?

En revanche, combien d'entre vous pourraient bénéficier de cette mesure sociale concernant les enfants ?



N'hésitez pas à marquer votre solidarité et à réclamer ce qui vous est dû !!!!

FO LCL reste à vos côtés pour défendre vos droits et pour faire progresser vos avantages sociaux. Nous ne lâcherons pas sur ces sujets primordiaux!